3.2.2.2. Les observations relatives au **modèle de développement** associé au projet soutenant que les **sports d'hiver ne sont plus prioritaires**. Elles considèrent que *Le ski de piste est une activité d'un autre temps réservée à une minorité. Les canons à neige sont néfastes pour la biodiversité. Les sports d'hiver évoluent vers des pratiques en accord avec les aléas saisonnier. La protection de la nature est plus importante que l'exploitation du domaine skiable. La période sanitaire a montré la possibilité d'un tourisme hivernal sans remontées mécaniques favorable à la quiétude de la faune d'altitude.*

Commentaire du Maître d'Ouvrage :

3.2.2.3. Les observations relatives à **l'environnement** évoquent :

1/les **atteintes à la nature, à la biodiversité, au paysage**... en considérant que *le projet affecte une zone sensible en matière d'environnement et impacte fortement le paysage reconnu exceptionnel du plateau de Beauregard.*

Commentaire du Maître d'Ouvrage :

2/la **discordance avec le contexte climatique et la production de neige en moyenne montagne** en se référant au *dernier rapport du GIEC qui annonce une accélération du réchauffement climatique qui ne cadre pas avec la production de neige de culture dans les stations de moyenne montagne*

Commentaire du Maître d'Ouvrage :

3.3. Les OBSERVATIONS de PARTI PRIS

3.3.1. Les observations de parti pris favorables (82) sont exprimées sans motivation ou argumentaire (43) ou en affirmant leur soutien au maître d'ouvrage (39).

Commentaire (éventuel) du Maître d'Ouvrage :

3.3.2. Les observations de parti pris défavorables (102) exprimées sans motivation ou argumentaire (30) ou en déclarant ex abrupto que la motivation de l'eau potable est un prétexte pour rendre le projet d'intérêt public (72). Pour les déposants, il s'agit d'un argument fallacieux qui cache une tendance de fuite en avant.

Commentaire du Maître d'Ouvrage :

4. Les POINTS PARTICULIERS EXPRIMES par le PUBLIC

Des points particuliers (104) relèvent de l'analyse de l'ensemble des observations. Leur contenu a conduit à distinguer les observations :

- des propriétaires concernés par le projet (3.1.);
- relatives au projet technique et à sa mise en œuvre (3.2.);
- sur le développement économique de la station (3.3.) ;
- relatives à l'environnement (3.4.).

Elles sont rassemblées dans des tableaux distincts et soumises au commentaire du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des mémoires déposés sur le registre (institutions, associations, personnalités, personnes qualifiées...) qui sont soumis aux commentaires du maître d'ouvrage (3.5.).

4.1. Observations de propriétaires concernés

N°Observation	SYNTHESE
105	Propriétaires en indivision du chalet au 737 montée du Bré et des parcelles cadastrales B n° 995 - 1462 - 3377 - 3378 - 3380. S'inquiète de la position des réseaux de la salle des machines en bordure de leurs parcelles qui pourrait perturber leur alimentation en eau. Demandent à être contactés avant l'avancée des travaux pour éventuelle connexion au réseau d'eau potable en bordure de parcelle.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
278	Propriétaire sur le plateau qui interroge sur l'autorisation de passage sur un chemin privé et sa remise en état future. Demande le procès-verbal de l'association des copropriétaires du plateau concernant le projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
418	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation indique que le tracé des canalisations impacte son alpage. Elle regrette de ne pas avoir été contactée pour lui présenter le projet. Le document de servitude est jugé incomplet. Demande une réalisation des travaux en automne.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
465	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs et de la reprise de l'avis de la MRAE, l'observation est concernée par le passage des canalisations d'eau pour les «enneigeurs » sur sa propriété et par la création de la retenue au-dessus des sources approvisionnant plusieurs chalets en aval de la Colombière. Interroge : sur la pérennité des sources privées ; sur les nuisances sonores liées au fonctionnement des installations et sur l'enfouissement des lignes électriques. Indique que l'enneigement naturel persiste bien après la fermeture des pistes. Note l'impact du modelage de la piste des Prises sur sa propriété et demande une évaluation de son préjudice.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
502	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque une possible diminution des disponibilités d'eau pour l'agriculture et les captages existants ou réalisables.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
773	RLC23 : Propriétaire des parcelles B2763 et 2766, demande que le réseau passe au sommet de B2763
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1052 1109 1564	Les observations interrogent sur le prix proposé aux propriétaires jugé inférieur aux prix pratiqués.
Commentaire du Maître d'ouvrage	

4.2. Observations relatives au projet technique et à sa mise en œuvre

N°Observation	SYNTHESE
26	RLC5 L'observation évoque la facilitation de l'exploitation forestière
Commentaire du Maître d'ouvrage :	
106	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation pose la question de l'intérêt de l'aménagement pour les enjeux, eau potable et énergie.

497	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque le manque de précision sur l'impact énergétique du projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
431	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, interroge sur l'amortissement prévu et l'impact sur les tarifs de l'eau pour les habitants.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
489	L'observation regrette que les réponses aux points soulevés par la MRAE n'aient pas conduit à une modification du projet. Elle considère que la saison d'hiver 2020-2021 a été bonne pour l'économie locale malgré la fermeture des pistes.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
490	L'observation indique préférer l'agrandissement d'un site déjà existant (Merle ou Balme). Elle demande (en référence à un avis de la Cour des Comptes de 2018), si l'exploitation du domaine skiable sera au moins de 100 jours dans les années à venir. Interroge sur la réglementation des piscines et spas privés pour économiser l'eau.
677	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation le lac des Confins comme solution après réhabilitation.
780	L'observation pose la question d'agrandir la retenue de la Ferriaz
1806	Indépendamment de considérations générales et de questions déjà abordées par ailleurs, l'observation évoques des sources déclassées notamment de Fernuy qui peuvent servir au renforcement de la production en eau. L'observation considère que la part de financement de la partie de retenue dédiée à la neige de culture sera à la charge des abonnés à O'Aravis
Commentaire du Maître d'ouvrage	
518	L'observation considère que le projet ne peut pas se justifier tant que toutes les autres ressources en eau potable n'ont pas été répertoriées, quantifiées sérieusement par O des Aravis. Des éclaircissements sont souhaités sur le montage financier (SATEC/Mairie, Marie et O des Aravis) pour comprendre la part de chacun et les répercussions financières sur les habitants de La Clusaz, les abonnés d'O des Aravis et de la CCVT..... Sont évoqués d'autres projets de retenues (entre autre au Danay 200 000 m3). L'observation questionne sur la finalité du projet : garantir de l'eau aux habitants de La Clusaz ou servir de garantie pour une urbanisation future.
543	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque un lien décisionnel entre la SPL qui effectue les études et les décideurs du projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
527	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation interroge sur la réserve du Bossonnet (annoncée avec 5 millions de m^3 d'eau potable rechargeable). Il est affirmé que le coût de l'usine de traitement pour rendre l'eau potable n'est pas budgétée dans le projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
553	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation invite à s'inspirer de l'exemple de Névache dans les Hautes-Alpes.
Commentaire du Maître d'ouvrage	

562	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque des erreurs d'interprétation dans les chiffres portés au dossier : production de neige de culture insuffisante 4 saisons sur 9 (pages 39-40) avec un réchauffement de 2° à l'horizon 2040 ; la production d'eau potable n'est pas assurée (page 70) car l'installation et le coût d'une unité d'ultrafiltration ne sont pas indiqués ; la prise en compte de la ressource du Bossonnet ; l'interprétation des études de Météo France relative aux stations de moyenne montagne
1437	Indépendamment de questions déjà abordées sur l'exploitation comme ressource en eau de Bossonnet et du lac des Confins, l'observation note que le budget de traitement est fragmentaire (page 70/82 du rapport de présentation). L'observation doute de la qualité des matériaux pour la couche drainante sous le complexe d'étanchéité de la retenue.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
634	Indépendamment de questions posées par le collectif Fier-Aravis, l'observation évoque un risque sismique fort sur la Colombière,
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1687	L'observation évoque un manque d'études géologiques spécifiques sur la localisation du projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1851	L'observation interroge sur la pertinence actuelle du projet élaboré 7 années plus tôt et lié au développement d'un projet touristique très impactant (Club Med).
Commentaire du Maître d'ouvrage	

4.3. Observations sur le développement économique de la station

N°Observation	SYNTHESE
438	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, Annecy Nature considère que le projet est destiné à permettre une augmentation importante de l'habitat.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
441	Evoque la conférence de la Convention Alpine de février 2020 sur les "Ressources en eau et rivières alpines : adaptation aux défis du changement climatique", à l'impérial Palace Annecy - dans le cadre de la présidence française de la Convention Alpine (https://www.alpconv.org/) et la prise en compte de ses alertes dans l'élaboration de tout nouveau aménagement d'infrastructures dans le cadre d'une réflexion globale sur la ressource en eau.
1217	L'observation évoque la pétition sur change.org et la recommandation de la Cour des comptes de 2018 sur la vulnérabilité des stations de ski des Alpes du Nord. Elle indique une baisse significative du nombre de forfaits de ski depuis plusieurs saisons.
671	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque le plan "Avenir Montagne" lancé par le 1er ministre le 27/05/21.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
478	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation considère que la transition "4 saisons" des stations ne fait que renforcer le tourisme de masse donc la vulnérabilité du territoire. Elle pense qu'économiser l'eau permettrait d'éviter le projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
515	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque le détournement d'une partie de la clientèle de stations "dénaturées". Pour justifier le dimensionnement du projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	

533	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque la création de sentiers de ballades pédagogiques pour faire découvrir et apprécier la montagne
Commentaire du Maître d'ouvrage	
541	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation mentionne l'expansion d'une station de ski privée.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
542	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque un fort taux de résidences secondaires (80%) qui donne une sensation de désolation hors saison.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
550	L'observation fait référence à l'implantation du centre de vacances du Cleb Med.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
557	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation interroge sur l'organisation d'un référendum local.
646	Favorable au projet recommande un référendum local pour les seuls habitants de La Clusaz
Commentaire du Maître d'ouvrage	
571	L'observation aborde la compatibilité du projet avec les objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique en exposant que la fabrication de neige artificielle est contraire à ces orientations (alimentation électrique à partir de ressources renouvelables ne se faisant qu'au détriment des consommations existantes). L'impact énergétique est sommairement abordé dans l'étude (p335-336) ; l'énergie consommée pour l'approvisionnement de la retenue et la fabrication de neige n'est pas précisée (p345). La fabrication de neige artificielle nécessiterait entre 20.000 et 30.000 kWh/ha/an (rapport "Neige de culture" du CGEDD) et non 10.000 kWh/ha/an comme l'indique l'étude. En référence à la rubrique 4c de l'article R122-2 du Code de l'environnement, l'observation évoque l'absence dans le dossier d'enquête l'évaluation environnementale des installations d'enneigement de surfaces de vierges ou non.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
578	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation appelle au développement d'espaces de coworking et à la création de logements pour les saisonniers.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
587	L'observation évoque la prise en compte des propositions du collectif Fier-Aravis de juin 2021.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
594	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation considère qu'il est trop tard pour engager une transition et qu'il convient d'engager la mutation sans attendre.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
621	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation note qu'il y a des alternatives d'amélioration et d'augmentation de débit des captages existants et que ces hypothèses n'ont pas été étudiées. Les captages devraient suffire à condition de limiter la croissance démographique.
Commentaire du Maître d'ouvrage	

631	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque la bonne fréquentation durant la saison hivernale 2020-2021.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
651	L'observation évoque l'extension du domaine skiable
Commentaire du Maître d'ouvrage	
714	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation porte sur l'actualisation des documents d'urbanisme pour économiser l'eau.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
729	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque l'alimentation par le projet du programme immobilier de la Croix Fry.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
736	Indépendamment de questions déjà abordées par ailleurs, l'observation interroge sur la prise en compte des conséquences de la pandémie dans le plan de développement de La Clusaz.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
737	L'observation, favorable au projet, évoque la part du financement par l'activité ski dans le fonctionnement de la station (parking, déneigement...).
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1084	L'observation évoque le projet de développement des stations des Aravis refusé par le préfet
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1568	L'observation insiste sur la nécessité d'une analyse économique (et financière) sur les avantages et inconvénients du projet selon un schéma qu'elle propose.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1726	Indépendamment de questions déjà abordées par ailleurs, l'observation évoque le financement annoncé du projet par le Conseil régional et par le Conseil départemental. Elle insiste sur la qualité des scientifiques qui déposent contre le projet.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1808	L'observation interroge sur l'évolution du coût dans le cas où les hypothèses formulée sur l'activité touristique ne se réalisaient pas. Elle considère qu'un projet de cette nature devait s'élaborer en concertation avec les habitants et les intervenants.
Commentaire du Maître d'ouvrage	

4.4. Observations relatives à l'environnement

N°Observation	SYNTHESE
506	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation considère que l'augmentation du prélèvement sur le captage de la Gonière (le double qu'actuellement) va impacter le débit du Nom et compromettre la qualité de l'eau en aval de la station d'épuration.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
580	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation souligne l'impact visuel de la digue de 12 m et des grillages sur le paysage du plateau de Beauregard
Commentaire du Maître d'ouvrage	

590	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation interroge sur la réelle absence d'impact du projet sur la tourbière de la Colombière.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
601	Propose d'envisager un autre endroit moins destructeur de l'environnement, même plus onéreux,
630	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation propose d'orienter le projet vers un secteur moins fragile du point de vue de l'impact sur la biodiversité.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
666	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation évoque la saturation du réseau routier.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
676	Indépendamment de questions générales synthétisées par ailleurs, l'observation porte sur l'hydrologie générale.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
726	Indépendamment de questions déjà abordées par ailleurs, l'observation évoque la réalisation du projet de téléphérique Thônes-Beauregard - le Danay pour limiter la circulation automobile.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
733	L'observation évoque un impact négatif de la neige artificielle sur la qualité des terres agricoles.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1115	L'observation interroge sur la validité du projet au regard de la préservation du plateau de Beauregard au titre de la protection réglementaire des monuments naturels
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1421	L'observation rappelle les données de l'annexe au PLU de 2017 sur l'insuffisance d'eau pour la défense incendie liée au diamètre insuffisant des canalisations
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1616	L'observation évoque l'incidence sanitaire de la neige artificielle (exemple donné de Gap dans les Alpes)
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1643	L'observation interroge sur l'impact du projet sur les ressources en eau du plateau ainsi que sur l'incidence du plan d'eau sur les brouillards et la température locale. Elle demande des garanties sur le débit du Nom à Thônes
Commentaire du Maître d'ouvrage	

4.5. Mémoires déposés sur le registre dématérialisé

Observation n°	SYNTHESE de la COMMISSION d'ENQUÊTE
136 F.Grebert	*ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE/NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE EI PRODUCTION DE NEIGE AU DESSUS DE 1500 METRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	

166 **ACCA de la Clusaz**	L'Association de Chasse Communale Agréée de La Clusaz, soutenue par la fédération départementale (observation n°538), demande : le classement ZN du secteur figuré sur une carte jointe sans aménagements touristiques et circuits de VTT ; le balisage hivernal indiquant "Zone de protection naturelle" et une inscription sur les plan de piste de la zone. 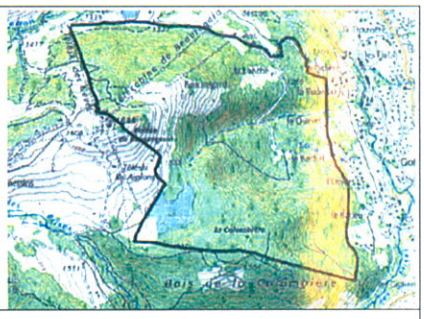
Commentaire du Maître d'ouvrage	
438 **1004** **Annecy Nature**	*NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION NEIGE A PLUS DE 1.500 METRES/EAU POTABLE : UN FAUX ARGUMENTEAU POTABLE / OPTIMISER LES RC ACTUELLES /PROJET INADAPTE ET INADEQUAT*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
636 et 945 et 1435 Vincent Boneu **France Nature Environnement**	Considérant que le projet porte en priorité sur l'alimentation en eau potable de la commune, FNE a étudié son évolution future en s'appuyant sur différentes études disponibles en mairie ou chez O des Aravis. 1) Prévisions des Besoins à l'horizon de 2040 FNE considère que l'accroissement des besoins est surestimé du fait des forts taux de croissance des populations et plus particulièrement la touristique ainsi que des taux de remplissage des lits. Il considère que l'étude des besoins n'est pas assez précise et qu'elle ne prend pas en compte la volonté de la Mairie de travailler sur les économies d'eau (remplacement de l'eau potable par l'eau de pluie). 2) Scenarios possibles de nouvelles ressources FNE se base sur différentes études et prospections (de 2007 (étude Ginger) à 2019 (étude Montmasson)).FNE considère que la Mairie et O des Aravis n'ont fait aucune étude globale du territoire pour diverses raisons (aménagement des zones constructibles). FNE conclut que le projet porte sur la neige artificielle et que le recours en eau potable n'est pas justifiable dans les conditions des recherches actuelles. 3) Assèchement de la tourbière. La tourbière serait alimentée par des écoulements du site retenu donc assèchement à termes *PROJET INADAPTE ET INADEQUAT/EAU POTABLE: OPTIMISER LES RC ACTUELLES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	

641 **Collectif Fier Aravis**	Collectif créé à l'occasion du SCoT exerce une veille sur les projets concernant la vallée. Les points principaux évoques sont : 1/Interrogation sur l'application du principe ERC = le projet d'ultrafiltration mobile mis en place en 2018 pourrait être pérennisé sur une ou plusieurs retenues existantes 2/Le schéma directeur de 2011 citait la nappe du Bossonnet qui n'est plus envisagée. Le collectif propose de procéder à un forage de vérification avant d'envisager la retenue.de même d'autres ressources potentielles sont à clarifier (sous Fernuy), 3/L'optimisation des retenues existantes permettrait d'augmenter la capacité globale de 50.000 m³. 4/La vérification des besoins est à vérifier au regard des projets de construction (81 logements) 5/La production de neige de culture est compromise 6 années sur 10 du fait du réchauffement climatique. Cela n'est pas suffisant pour amortir le projet. 6/L'incidence des travaux sur les circulations hydrauliques, sources et tourbières n'est pas précisée. 7/Il n'y a pas eu de concertation avec les acteurs de la vallée (notamment CCVT) sur les perturbations de leur alimentation en eau potable générées par le stockage dans la retenue. 8/La position de la retenue en altitude n'est pas naturelle et la barrière enlève de la qualité au paysage. 9/Le projet se situe en bordure d'un corridor écologique et il y a destruction d'espèces et d'habitats. 10/Il n'y a pas eu de discussion après la concertation organisée en février.
Commentaire du Maître d'ouvrage	
684 **Avis technique Cardoso**	*NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION NEIGE A PLUS DE 1.500 METRES / ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / SPORTS HIVER NON PRIORITAIRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
796 **Association des résidents de la Clusaz**	Le projet correspond-il à toutes les recommandations et à la législation, relatives à l'urgence face au réchauffement climatique. Une retenue collinaire non couverte, sans unité de potabilisation ne peut pas être considérée apte à servir à l'alimentation en eau potable. On ne peut pas justifier une retenue collinaire pour servir entre autre aux pompiers en cas d'incendie. *PROJET INADAPTE ET INADEQUAT / TROUVER AUTRE ALTERNATIVE*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
992 **Pépin-Donat Brigitte**	*PROJET INADAPTE ET INADEQUAT / HORS ENQUETE (pour les aspects de flux financiers)*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1005 **La Nouvelle Montagne (Lettre à Abest)** **1661** **Mémoire juridique**	1005 : La Nouvelle Montagne interroge le cabinet ABEST sur les risques encourus par la population située en aval de la RC en cas de rupture de la digue. NM écrit que malgré toutes les mesures de sécurité, le risque existe du fait d'une sismicité pouvant être élevée et qui a déjà créé d'importants dégâts en 1994 et 1996 sur la commune (Ces séismes ont fait l'objet d'un arrêté « catastrophe naturelle » au J.O. le 7 mai 1995 et le 17 octobre 1996). NM rappelle que la MRAe émet un doute sur la fiabilité de la digue. Au niveau de l'information de la population en cas de danger, NM déclare que la mairie ne possède pas de Plan communal de Sauvegarde alors qu'elle possède un PPRN. Les associations signataires : Association La Nouvelle Montagne, Collectif Fier Aravis, Association Protégeons la Joyère, FESM 74, ARLC Collectif pour une Transition participative, Mountain Wilderness. 1661 : Le projet contrevient aux objectifs, et aux intérêts de l'association. Elle considère, notamment : -l'absence de justification du choix retenu, et l'absence d'analyse de solutions de substitution raisonnables. - l'atteinte portée au milieu naturel et à la préservation du paysage.

	- l'atteinte portée à la ressource en eau ; - l'absence de réflexion d'évitement et de recherche de solutions alternatives ; - la justification du besoin en eau pour l'enneigement est insuffisante ; - le caractère préservé du plateau de Beauregard. Demande une refonte profonde du projet suivant une réflexion stratégique globale de développement touristique, au profit d'une solution s'inscrivant pleinement dans le cadre du développement durable de ce territoire. *PROJET INADAPTE ET INADEQUAT*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1024 **R.Moutard, géographe**	*ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / PROJET INADAPTE ET INADEQUAT*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1041 **Confédération paysanne**	Le projet ampute la capacité de production de fourrage local. Souligne la difficulté de recrutement et de logement des salariés, l'absence de réalisations d'un bilan carbone sectoriel complet. La retenue est largement surdimensionnée par rapport aux besoins d'eau potable. Aucune mesure de compensation agricole pour les préjudices subis. *ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION NEIGE A PLUS DE 1.500 METRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1130 **Moutain Wilderness**	*SPORTS HIVER NON PRIORITAIRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1217 **Résilience Montagne**	*SPORTS HIVER NON PRIORITAIRES / ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION DE NEIGE AU DESSUS DE 1500 METRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1472 **GENERATION 74**	Tout est fait pour pérenniser le ski par la retenue collinaire. La perte par évaporation peut s'élever jusqu'à 30 % en gardant l'eau dans les réservoirs au lieu de la laisser rejoindre les eaux souterraines. *NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION DE NEIGE AU DESSUS DE 1500 METRES / SPORTS HIVER NON PRIORITAIRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1617 **Association Inspire les Houches**	*ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION DE NEIGE AU DESSUS DE 1500 METRES / EAU POTABLE: OPTIMISER LES RC ACTUELLES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1674 **GreenPeace Annecy**	*NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION DE NEIGE AU DESSUS DE 1500 METRES / SPORTS HIVER NON PRIORITAIRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1681 **Collectif Pour une Transition Participative à Thônes**	Le collectif préconise toute une série de mesures sur l'alimentation en eau potable, la neige de culture et la transition, L'eau potable : - La Clusaz devrait s'orienter vers une limitation de la croissance démographique et en particulier en lits touristiques. - Les communes devraient mutualiser leurs capacités de production (déficit pour la Clusaz, excédents pour le Grand Bornand et St Jean de Sixt). - Des potentialités d'AEP existent à la Clusaz en utilisant les réserves collinaires actuelles après transfert dans un système de purification des eaux (100.000 m^3 de la retenue du Lachat, 44 000 m^3 de la retenue de la Fériaz et 27.000 m^3 de la retenue

	du Crêt du Merle). Neige de culture et transition : Le Collectif observe des contradictions entre les données du dossier (La retenue collinaire permettra d'atteindre les objectifs de couverte en neige artificielle des pistes) et le courrier d'O des Aravies à M. Le Préfet lui déclarant une extension de la Retenue de l'Etale (passage de 55 000 m³ à 70 000 m³). L'enneigement des 33 ha est une mauvaise idée sachant que 27% de cette surface est située à une altitude inférieure à1.600 M. Sensibilité environnementale du site : Le collectif déclare que ce projet aura un fort impact négatif sur: les espèces protégées, habitats d'espèces protégées, habitats d'intérêt communautaire. La tourbière ne serait plus alimentée par la zone sur laquelle sera implantée la retenue collinaire. Des sondages devraient permettre de vérifier cette hypothèse. *PROJET INADAPTE ET INADEQUAT*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1692 **Protégeons la Joyère**	*EAU POTABLE : UN FAUX ARGUMENT/PROJET INADAPTE ET INADEQUAT/EAU POTABLE: OPTIMISER LES RC ACTUELLES/ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1694 **Grebert conseillère régionale**	S'est exprimée à titre personnel (observation 136) et communique en tant que Vice-Présidente du SILA ses remarques sur l'avis du conseil d'administration du 01/04/19. *REPONSES FRAGMENTAIRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1702 **1741** **1869** **FEDERATION DE PECHE 74**	La Fédération considère que le projet aura un fort impact sur la vie piscicole du ruisseau Le NOM. Des campagnes de mesures de la population halieutique réalisées en 2009, 2018 et 2021ont montre qu'entre ces deux périodes une forte chute des effectifs. La Fédération impute cette dégradation à la mise en service du captage de la GONIERE qui assèche le ruisseau durant les périodes de basses eaux. Le prélèvement supplémentaire sera donc catastrophique. D'autre part, la Fédération s'étonne que ce projet puisse être d'intérêt public au regard de toute la biodiversité détruite. *PROJET INADAPTE ET INADEQUAT*
Commentaire du Maître d'ouvrage	
1826 **Gwendoline Delbos-Corfield** **Députée européen**	Considère, qu'en l'état, ce projet parait être un non-sens écologique, inadapté, dommageable et opposé aux préoccupations générées par le dérèglement climatique. (va dans le sens inverse des recommandations visant à la protection de la biodiversité et à la réhabilitation des zones naturelles). Elle note une absence d'étude de solutions alternatives, en particulier sur les captages d'eau (dont le captage de la Gonière) et leurs impacts environnementaux sur les cours d'eau et le fonctionnement hydrologique du territoire. Elle s'interroge sur le fait que la Clusaz disposant déjà de 4 retenues pour un volume global de 270.000 m³, aucune étude n'a été réalisée sur l'utilisation pour l'eau potable de ces retenues existantes. Elle en conclut que l'étude des solutions alternatives et la justification des choix retenus restent très sommaires et que l'alimentation en eau potable de la commune est un trompe-l'œil. Considère que ce projet de construction de retenue collinaire, au lieu de lutter contre le dérèglement climatique, va y contribuer directement et indirectement en empêchant l'utilisation de l'argent public dans la transition au profit d'une réelle adaptation de nos territoires de montagne. *ATTEINTE NATURE, BIODIVERSITE, PAYSAGE / NON ACCORD AVEC SITUATION CLIMATIQUE ET PRODUCTION NEIGE A PLUS DE 1.500 METRES*
Commentaire du Maître d'ouvrage	

5. QUESTIONS de la COMMISSION d'ENQUÊTE au MAÎTRE d'OUVRAGE

La commission a réuni, au cours de l'enquête, dans trois questionnaires ses interrogations provisoires pour permettre au maître d'ouvrage de préparer son mémoire en réponse réfléchi dans le délai réglementaire après le dépôt du procès-verbal de synthèse des observations. Les tableaux suivants recensent les questions au maître d'ouvrage posées par la commission pendant la durée de l'enquête et après l'analyse des registres clôturés.

La présentation reprend les thématiques « projet technique », « modèle de développement » et « environnement » retenus par la commission pour son analyse.

5.1. Sur la THEMATIQUE « PROJET TECHNIQUE»

La commune de MANIGOD porte un projet de création d'une nouvelle retenue collinaire dédiée à la neige de culture afin de réserver une retenue existante exclusivement à la vocation d'alimentation en eau potable. **Question :** Les collectivités de La CLUSAZ et de MANIGOD ont elles envisagé une solution commune ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La retenue est implantée en altitude ce qui nécessite de l'énergie pour la remplir par pompage, puis un traitement par ultrafiltration avant introduction dans le réseau de distribution. **Question :** La collectivité a-t-elle posé un bilan du rendement énergétique qui, a priori, paraît mauvais ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
L'implantation en altitude sur un relief karstique est singulière du point de vue géomorphologique. **Question** : La collectivité a-t-elle pris conscience de cette contradiction paysagère et a-t-elle délibérément décidé de ne pas empiéter sur les surfaces agricoles de fond de vallée ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La réalisation de la retenue nécessite des terrassements dans les formations en place. **Question** : Que vont devenir les sables limoneux granuleux inutilisables (volume et lieux de stockage) ? Annexes dossier de demande environnementale (annexe2 p6).	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
L'observation 1005 évoque les risques associés à l'implantation du projet de retenue. **Question :** la modification n° 1 du Plan de Prévention des Risques approuvée le 23 octobre 2018, couvre-t-elle le secteur du plateau ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Plusieurs observations conseillent de dédier une des retenues existantes à l'eau potable pour assurer l'approvisionnement de La Clusaz. **Question :** La collectivité a-t-elle envisagé cette solution ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Le réchauffement climatique influence la circulation du Gulf Stream en laissant présager un refroidissement du climat de l'Europe. **Question :** La collectivité a-t-elle pris en compte cette évolution possible dans la conception de son projet ?	

Commentaire du Maître d'ouvrage	
Plusieurs remarques portent sur une disponibilité d'eau dans le secteur Bossonnet. **Question :** La collectivité est-elle en mesure d'apporter une réponse précise sur ce point ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Le dossier fait référence à un recours gracieux du Préfet sur le PLU du fait d'une faiblesse de l'alimentation en eau potable. **Question :** La commission souhaiterait avoir copie de ce document et connaître les intentions finales de la collectivité en matière d'urbanisation.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La vidange d'urgence de la retenue s'effectue sur une durée maximale de 240 heures soit 617 m³/h. **Question :** La commission souhaiterait connaître l'impact de cette vidange sur les personnes de la Clusaz et leurs biens si elle devait se faire en période de hautes eaux du Nant des Prises).	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Dans l'hypothèse d'une rupture de digue sur le côté Sud, la longueur entre la digue et la Clusaz est estimée à 5.700 m pour un dénivelé de l'ordre de 500m et des pentes maximales de 17%. La crue atteint la Clusaz au bout de 37 minutes **Question :** La commission s'interroge sur la possible création d'embâcles (P1) dans la traversée de la forêt qui risquent de boucher les passages P3, P4, P5, P8 ? Par ailleurs, il y-a-t-il un risque de création de laves torrentielles ? Si oui quel en est le volume estimé ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Plusieurs propriétaires de chalets isolés s'inquiètent de la perturbation de leur captage par la réalisation du projet. **Question :** La commission demande des précisions sur la prise en considération par le projet de l'alimentation en eau des propriétés privées.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	

5.2. Sur la THEMATIQUE « MODELE de DEVELOPPEMENT »

Le modèle présenté par la collectivité vise à une mutation à l'échéance 30 ans de la station touristique. Des investissements sont envisagés sur la base des bénéfices associés à l'activité ski qui sera soutenue par la production de neige artificielle. **Question :** La collectivité a—t-elle mise en place (ou envisagé de mettre en place) un échéancier intermédiaire, les outils (et contrats) nécessaires au suivi et au contrôle de l'évolution ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Le modèle repose sur des perspectives météorologiques sur le réchauffement climatique à l'échelle mondiale, nationale et régionale qui sont projetées localement pour justifier le recours à l'enneigement artificiel des pistes. **Question :** Le projet de la collectivité est-il viable dans l'hypothèse d'une accélération du réchauffement climatique tel que le laisse présager les dernières publications du GIEC ? Comment la collectivité envisage de s'adapter dans les décennies à venir à la remise en cause de son modèle de développement ou à son adaptation ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La commission relève l'absence d'étude de marché et de produit pour la mutation	

touristique. (Page 22 seulement état de la situation à ce jour) : "*Tout d'abord il est important d'analyser les résultats de l'étude qui a été menée par les cabinets Co-Managing et G2A en 2019 et qui repose sur les retours d'expériences de plusieurs milliers de client. Il en ressort, de manière incontestable, que notre clientèle se rend au sein de nos stations Savoie Mont Blanc pour la pratique du ski multipliée par les paysages grandioses, la qualité des domaines skiables et le bien-être associé au bon air (santé) et au plaisir (spa). Ce constat est d'autant plus fort que près de 80% des gens viennent avant tout pour skier*". **Question :** La collectivité a-t-elle envisagé d'élaborer une feuille de route - engagements et calendrier- sur l'évolution future de l'offre touristique (étude de marché et de produit pour la mutation touristique). La commission souhaiterait avoir connaissance de la feuille de route de la SATELC évoquée en page 3/4 de la déposition.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Dans le bilan de la concertation (Page 475-476 / 660) apparait un tableau permettant de suivre l'évolution du nombre d'habitants, e nombre de logements sociaux n'est pas précisé. **Question :** La collectivité est invitée à compléter cette information en précisant le nombre de logements sociaux.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La mutation de la station vers une activité de toute l'année est engagée. **Question :** La commission souhaiterait connaître les actions déjà engagées et les résultats obtenus dans ce sens ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Quelques observations font valoir une tendance à fréquenter la montagne en toutes saisons et même en absence de neige. Les estimations de la fréquentation touristique en AURA durant l'été 2021 semblent confirmer cette tendance. **Question :** La collectivité a-t-elle des chiffres sur les 10 dernières années qui permettent d'apprécier la fréquentation hivernale et estivale de la station.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La saison touristique 2020-2021 a été affectée par le contexte sanitaire en vigueur. **Question :** La commission souhaiterait avoir des éléments sur les retombées économiques pour la station de la saison d'hiver particulière 2020-2021.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
L'estimation des besoins futurs en eau intègre une augmentation du nombre de lits. **Question :** La commission souhaiterait avoir des indications sur les projets immobiliers (publics et privés) en attente.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Le financement du projet intègre plusieurs partenaires. **Question :** La commission souhaiterait avoir des précisions sur l'amortissement financier du projet et sur son impact sur le prix de l'eau (domestique, agricole et neige de culture).	
Commentaire du Maître d'ouvrage	

Commentaire du Maître d'ouvrage	

5.3. Sur la THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »

La question de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune (et éventuellement des communes proches) est l'argument premier mis en avant par la collectivité pour justifier le projet. Plusieurs observations portées au registre dématérialisé évoquent l'existence d'une nappe conséquente sur le territoire communal (5 à 10 millions de m³). **Question :** La collectivité a-t-elle connaissance de cette ressource et, dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui ont exclu cette information du dossier soumis à l'enquête ? A.N : La crédibilité du dossier rend nécessaire une réponse claire et circonstanciée sur ce point.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Parmi les mesures compensatoires, la pose de nichoirs a été anticipée à proximité du site d'implantation du projet. **Question :** La collectivité a-t-elle de connaissance de retour d'expérience sur l'efficacité du dispositif aux différents stades d'avancée du projet (avant, en phase de réalisation, en phase d'exploitation) ?	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La perturbation du fonctionnement de la tourbière classée Natura 2000 sur le plateau de Beauregard fait partie des préoccupations du public. **Question :** La commission demande si le détournement des fuites de la retenue collinaire vers la tourbière est envisagé (débit actuel, débit futur).	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
Le prélèvement sur le captage de la Gonière intéresse le débit du Nom. **Question :** La commission souhaiterait obtenir des précisions sur la capacité de la station d'épuration et sur son impact futur sur la qualité du Nom en aval du rejet.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
La réglementation des consommations d'eau pour les loisirs privés et la diminution des consommations d'eau sont de nature à faire diminuer la nécessité du renforcement de la production d'eau potable. **Question :** La commission souhaiterait avoir des informations sur les contraintes imposées par les règlements d'urbanisme et sur les programmes de sensibilisation de la population aux économies d'eau.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
L'Association de Chasse Communale de La Clusaz propose de créer une réserve (observation 104. **Question :** La commission souhaiterait s'assurer de la coïncidence des limites de cette proposition avec celles de la DUP.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	
L'accès au projet va favoriser l'exploitation forestière du bois de la Colombière. **Question :** La commission souhaiterait s'assurer que l'emprise de la DUP assure bien, à long terme, la conservation de la barrière visuelle dont bénéficie, par un rideau d'arbres, la retenue vue du sommet de Beauregard.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	

La Fédération pour la Pêche demande d'imposer un débit réservé permanent au point le plus bas du ruisseau. **Question :** La commission souhaiterait avoir des précisions sur cet aspect du dossier.	
Commentaire du Maître d'ouvrage	

Le 27 septembre 2021 la commission d'enquête a remis un exemplaire du présent procès-verbal de synthèse à Monsieur Didier THEVENET. Maire de La CLUSAZ, assisté d'élus et de collaborateurs (fiche de présence annexée).

Deux exemplaires ont été signés et pris en charge l'un par le maître d'ouvrage et l'autre par le président de la commission d'enquête.
Un exemplaire au format numérique a été remis au maître d'ouvrage pour qu'il puisse reporter ses réponses dans les tableaux prévus à cet effet.

Conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement (article R 123-18) le maître d'ouvrage a été invité à adresser, sous quinzaine, au président de la commission d'enquête un mémoire en réponse aux observations enregistrées au cours de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête

Président

Philippe JACQUEMIN

Membres titulaires

Jean-Michel CHARRIERE

Philippe LAMBRET

Le Maire

Didier THEVENET

PROJET D'AMENAGEMENT
DE LA RETENUE D'ALTITUDE DE LA COLOMBIERE
SUR LA RETENUE DE LA COMMUNE DE LA CLUSAZ

ENQUETE PUBLIQUE N° E 210021 / 38

PRESENTATION DU PROCES VERBAL DE SYNTHESE DU 27/09/2021

NOM	SIGNATURE
COLLOMB GROS Didier Adjoint TRAVAUX	
LIOTARD Alexandre ABEST	
Alexis MOUTET SPL - O des Aravis	
Domzal Michaël 1er Adjoint LA CLUSAZ	
Didier Thévenet Maire de la Clusaz	
LAMBRET Philippe Commissaire enquêteur	
BADONE Laurent	
GUNZBURGER Simon	
HOFF Jean-Christophe	
Jean-Philippe MONFORT	
Ph Taquinin	